

# Recommandation biap 02/1 bis

## Classification audiométrique des déficiences auditives

Les déficiences auditives sont dans la très grande généralité liées à une perte de la perception des sons. De la parole en particulier qui comporte des sons aigus et des sons graves dont la puissance acoustique est variable, elle ne peut être réduite à un niveau acoustique moyen.

Après un bilan clinique, la mesure audiométrique est réalisée dans des conditions acoustiques satisfaisantes. Elle fait apparaître une perte en déciBels par rapport à l'oreille normale (dB H.L.) en référence aux normes ISO.

Une perte totale moyenne est calculée à partir de la perte en dB aux fréquences 500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 4000 Hz. Toute fréquence non perçue est notée à 120 dB de perte. Leur somme est divisée par quatre arrondie à l'unité supérieure.

En cas de surdité asymétrique de plus de 15db, le niveau moyen de perte en dB est multiplié par 7 pour la meilleure oreille et par 3 pour la plus mauvaise oreille. La somme est divisée par 10.

### I. Audition normale ou subnormale

La perte tonale moyenne ne dépasse pas 20 dB. Il s'agit éventuellement d'une atteinte tonale légère sans incidence sociale.

### II. Déficience auditive légère

La perte tonale moyenne est comprise entre **21 dB et 40 dB**.

La parole est perçue à voix normale, elle est difficilement perçue à voix basse ou lointaine.

La plupart des bruits familiaux sont perçus.

### **III. Déficience auditive moyenne**

**Premier degré** : la perte tonale moyenne est comprise entre **41 et 55 dB**.

**Deuxième degré** : la perte tonale moyenne est comprise entre **56 et 70 dB**.

La parole est perçue si on élève la voix. Le sujet comprend mieux en regardant parler. Quelques bruits familiers sont encore perçus.

### **IV. Déficience auditive sévère**

**Premier degré** : la perte tonale moyenne est comprise entre **71 et 80 dB**.

**Deuxième degré** : la perte tonale moyenne est comprise entre **81 et 90 dB**.

La parole est perçue à voix forte près de l'oreille.

Les bruits forts sont perçus.

### **V. Déficience auditive profonde**

**Premier degré** : la perte tonale moyenne est comprise entre **91 et 100 dB**.

**Deuxième degré** : la perte tonale moyenne est comprise entre **101 et 110 dB**.

**Troisième degré** : la perte tonale moyenne est comprise entre **111 et 119 dB**.

Aucune perception de la parole.

Seuls les bruits très puissants sont perçus.

### **VI. Déficience auditive totale - Cophose**

La perte moyenne est de **120 dB**.

Rien n'est perçu

1<sup>er</sup> mai 1997. Lisbonne (Portugal)

. [Nederlandstalige versie](#) (pdf)